

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Avenants à conventions pour divers projets d'équipement de l'AP-HM.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance, Santé, Famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'assistance publique - hôpitaux de Marseille (AP-HM) sollicite du Conseil départemental la prorogation par avenant de plusieurs conventions de subventions en lien avec des projets d'équipement et d'aménagement.

Les programmes successifs de réhabilitation et de restructuration globale de l'AP-HM ont entraîné un retard dans la réalisation des études et des travaux connexes à ces projets.

Les différents projets concernés sont les équipements et aménagements suivants :

- Aménagement d'une salle d'opération hybride (hôpital Timone)

Vote de la commission permanente du 28 novembre 2014 (rapport N°38)

Subvention de 800 000 €(reste 800 000 €à mandater)

Convention signée le 16 février 2015

Prorogation demandée : 18 mois

- Equipement par Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)

Vote de la commission permanente du 28 novembre 2014 (rapport N°38)

Subvention de 5 000 000 €(reste 517 864,78 €à mandater)

Convention signée le 16 février 2015

Prorogation demandée : 12 mois

- Equipement par monitoring particulière du laboratoire des cellules souches (LCTC)

Vote de la commission permanente du 28 novembre 2014 (rapport N°54)

Subvention de 90 000 €(reste 90 000€à mandater)

Convention signée le 2 février 2015

Prorogation demandée : 18 mois

- Rénovation du laboratoire de cellules souches

Vote de la commission permanente du 19 décembre 2014 (rapport N°175)

Subvention de 1 600 000 €(reste 1 600 000€à mandater)

Convention signée le 9 mars 2015

Prorogation demandée : 18 mois

Il est donc nécessaire pour permettre la finalisation de ces projets de proposer au vote de l'assemblée départementale quatre avenants (en annexe) permettant de proroger les quatre conventions concernées.

Ces projets sont affectés à l'autorisation de programme N° 2014-14058W.

Ces avenants n'ont pas d'incidence financière supplémentaire pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL